N° 151 — 26e Année. SIX PAGES : CINQ CENTIMES Mercredi 13 Mai 1914

RÉDACTION :
ROUBAIX, rue Daubenton, 26.
TOURCOING, 5 bis, rue Nationale

PRIX DES ABONNEMENTS :
Nord et Départements limitrophes :
Trois mois : 4 fr. 50 — Un an : 18 fr.
Les abonnements partent du 1er et du 15 de chaque mois et sont payables d'avance

L'AVENIR DE ROUBAIX-TOURCOING

Journal Républicain Quotidien

SIÈGE ADMINISTRATIF :
Rue de Béthune, 27, à Lille
(TÉLÉPHONE N° 37)

LES MANUSCRITS NE SONT PAS RENDUS

Les annonces sont reçues aux Bureaux du Journal, 27, rue de Béthune, à Lille et dans toutes les Agences de Publicité.

Chimie politique

Ce serait assurément une tâche impossible que d'évaluer le nombre des citoyens présentement occupés à analyser les résultats des élections législatives et à faire aux chimistes une concurrence déloyale. Si le ministre des Finances a envie de boucler le budget il n'a qu'à appliquer la loi des patentes à tous ces laboratoires improvisés. Je lui donne l'idée pour rien.

Etant donné du rouge brique, du rouge sang, du rose, du jaune, du blanc et autres nuences de l'échiquier parlementaire représentées par les chiffres de la place Beauvau, il s'agit de savoir ce que sera la Chambre. Telle est l'opération à résoudre. Nous parlions plus haut d'analyse. Pardon. C'est plutôt de synthèse qu'il s'agit.

Et bien, avouons-le tout de suite ! la chimie politique n'est pas une science exacte. Tandis que les uns, après avoir mélangé, combiné ou juxtaposé les partis, epprennent de leur cornue que les collectivistes seront les arbitres de la situation, les autres s'étant livrés aux mêmes exercices nous déclarent qu'au contraire c'est le droite qui sera maîtresse, par le déplacement de ses voix, de la prochaine législature. Enfin brochant sur le tout, d'autres affirment que le sort des gouvernements sera désormais entre les mains du centre. Si j'osais faire le chimiste après avoir parlé si légèrement des chimistes, j'énoncerais timidement que tous les prophètes ont à la fois tort et raison. Ils ont raison si les élus d'aujourd'hui sont absolument semblables aux candidats qu'ils étaient hier, ils ont raison si les étiquettes recouvrent toujours les mêmes marchandises, mais... mais... prenons un exemple entre dix. M. Bokanowsky, radical-socialiste, vient d'être élu dans le banlieue de Paris. Qu'avait-il dit à ses électeurs ? Ceci : « Vous voudrez affirmer votre préférence :

« *Pour la représentation proportionnelle.*

« *Pour la défense de l'école laïque, respectueuse de la liberté de conscience.*

« Pour un impôt sur le revenu déchargeant les petits contribuables, progressif sur les grosses fortunes, perçu *sans inquisition ni vexation.*

« Enfin *pour le maintien de la loi de trois ans aussi longtemps* qu'elle sera indispensable pour éviter à notre patrie la guerre et ses terribles ravages ».

Il s'ensuit que lorsque la statistique vous donne — très justement d'ailleurs — M. Bokanowsky comme radical-socialiste, cela ne veut pas dire du tout — au contraire — que M. Bokanowsky va voter demain à la Chambre comme d'autres radicaux-socialistes, en vérité assez rares, qui prirent l'engagement par exemple de voter contre la loi de trois ans, en sorte que les prophéties des chimistes, si elles sont d'accord avec les étiquettes des candidats, ne seront plus du tout d'accord demain avec les votes des députés. Ne l'oublions pas, le politique — nous employons le mot dans son sens étroit et parlementaire — ressemble davantage à une fabrique de paradoxes ou à une boîte à surprises qu'à une science et c'est ainsi que les réformes les plus hardies, les plus audacieuses — voyez la loi sur les syndicats ou la loi de Séparation — ont été réalisées ou rendues possibles par des républicains modérés comme Waldeck-Rousseau ou Rouvier. La onzième législature de le troisième République annonce bruyamment qu'elle ve bondir à gauche. Prenons garde que, saoûlée de démagogie par ses 105 collectivistes, elle ne titube vers la réaction.

MARTIN-MAMY.

Les Elections et la Presse

LES JOURNAUX FRANÇAIS

L'Homme Libre (M. Clémenceau) :

Tout cela n'empêche pas que le verdict populaire est rentré — valable pour quatre années — et qu'au lieu de nous appliquer sournoisement à le défigurer, dans l'enfantine espérance d'y trouver un sens différent de la vérité, la droiture, le bon sens exigent que nous nous élevions au-dessus des intérêts de groupes pour nous mesurer, en toute sincérité d'intelligence et de cœur, avec les faits. Eh bien ! le premier fait sur lequel il serait parfaitement vain de s'obstiner dans une illusion décevante c'est que la seule victoire indiscutable du jour est au profit du parti socialiste unifié.

Le Petit Journal, éditorial :

...Le parti socialiste a fait son profit de toutes les querelles de groupes. Tandis que les plaideurs se disputaient à qui mettrait le plus d'écailles sur ses yeux, il gobait l'huître.

Nous ne pensons donc pas que les doctrines socialistes aient gagné autant de terrain que les élus socialistes ont gagné de voix. Il n'en reste pas moins que la présence à la Chambre de cent socialistes unifiés va modifier sensiblement l'équilibre des partis et qu'elle ne contribuera pas à rendre plus aisé le travail parlementaire. Puisse-t-elle rappeler leur devoir à tous les républicains et montrer à tous les Français les dangers que présente la « politique du pire » qui est bien la « pire des politiques ». De quelque manière qu'on l'explique, rien ne la justifie — pas même l'insuccès.

L'Action (M. Armand Charpentier) :

Dans un grand nombre de circonscriptions, ce sont des minorités nouvelles entre elles qui sont parvenues à faire élire le candidat de l'une d'elles contre le candidat de la véritable majorité. En réalité, les électeurs ont saboté le scrutin d'arrondissement.

Moi-même, je viens de saboter — avec succès, j'ose dire — ce scrutin dans la circonscription d'Argenteuil-Saint-Germain, et, la conscience aggravante, je l'ai saboté contre un radical investi par mon parti, au profit d'un socialiste unifié, le citoyen André Lebey.

La Lanterne (Editorial) :

Les succès des socialistes, qui dépassent assurément toutes les prévisions de leurs chefs, sont dus en grande partie au désarroi dans lequel les radicaux allèrent à la bataille. Ils sont dus aussi à la permanence du goût pour la politique du pire qui, malgré certaines avertissements, rouvre les réactionnaires à voter contre un adversaire haï pour l'exaspérante continuité de ses triomphes.

La République Française (M. G. Bonnefous) :

Car si les élections de dimanche sont fâcheuses par la poussée collectiviste qui les a marquées, elles peuvent devenir une heureuse occasion de libérer notre pays de la politique stérile et décevante des groupes et des jeux d'excommunication qui en sont le fruit naturel.

Se rencontrera-t-il un homme d'Etat pour dire à la Chambre nouvelle : « En présence de la formation d'un bloc collectiviste et antimilitariste, la formation d'un autre bloc s'impose, celui des Français qui ne veulent pas sacrifier la puissance militaire et financière de leur pays aux sommations de l'extrême-gauche révolutionnaire.

La Petite République (Editorial) :

Toute autre solution que l'union entre républicains est infailliblement vouée à un échec lamentable. Un gouvernement qui vivrait seulement par la permission des socialistes se trouverait exposé chaque jour à d'inévitables catastrophes ; un gouvernement qui voudrait, par contre, s'appuyer sur les éléments modérés et réactaire se heurterait si manifestement à l'opinion publique, qu'il mènerait une existence précaire et sans honneur.

La Libre Parole (Editorial) :

« Nous avions vu, il y a quelques années, les gouvernements saluer, place de la Nation ou à Longwy, la loque rouge de le Révolution.

« Dimanche soir, leurs dignes successeurs eussent pu la hisser sur le ministère de l'intérieur. »

LES JOURNAUX ALLEMANDS

Le Berliner Tageblatt, radical avancé :

« Les élections ont infligé une défaite significative au chauvinisme français. Elles sont une victoire éclatante du libéralisme pacifique et germanophile du groupe Jaurès. Les véritables radicaux cependant, c'est-à-dire ceux de l'Observance de Caillaux, restent les maîtres à la Chambre.

« L'hégémonie dans la nouvelle assemblée appartiendra aux deux grands partis démocratiques renforcés, qui veulent la paix, l'entente, voire la réconciliation avec l'Allemagne. Mais même après le victoire des gauches, une majorité subsiste pour le service de trois ans. »

La Germania (de Berlin) :

« Tant qu'il ne se produira aucune scission entre radicaux et socialistes, le gouvernement pourra attendre avec un certain confiance toutes les interpellations concernant la politique étrangère, la politique intérieure et les questions financières.

« Depuis le ministère Combes, il n'a jamais été donné à un cabinet de gouverner avec une pareille majorité républicaine, mais il est douteux que la concorde règne longtemps entre radicaux et socialistes. »

LES JOURNAUX BELGES

L'Etoile Belge (de Bruxelles) :

« Il ne faut pas se dissimuler que la tâche du ministère radical sera délicate. Il n'a pas pris d'attitude ferme sur la question du service de deux ans. Beaucoup de radicaux-socialistes ont fait des déclarations assez équivoques au sujet de la déclaration ministérielle. Enfin la majorité radicale est hostile à la R. P. que réclament les socialistes et les autres partis.

« De toutes ces contradictions sortira-t-il une politique nette, ou bien le législature nouvelle est-elle vouée, comme la précédente, au gâchis, à l'incohérence et à l'impuissance ?

Le Soir (de Bruxelles), indépendant :

« Ce triomphe des socialistes est dû, dans certaines circonscriptions, au concours des conservateurs où, par haine des radicaux, les conservateurs royalistes et impérialistes ont donné leurs voix au candidat révolutionnaire. Leur tactique n'est pas nouvelle. Elle ressemble fort à celle de Gribouille qui s'est jeté à l'eau de peur d'être mouillé par la pluie »

AU MEXIQUE

Le débarquement à Lobos

Washington, 12 mai.

Un télégramme du contre-amiral Layo apporte ces premières nouvelles officielles sur le débarquement à l'île de Lobos. Il déclare que les gardiens du phare de Lobos avaient déserté leur poste et que l'équipage d'un des bâtiments américains les fit revenir afin de maintenir les feux. Les Américains n'occuperont pas l'île.

Le télégramme ajoute qu'un employé du consulat de Saltillo, arrivé à La Vera-Cruz, a raconté que, conduit de la prison au consulat, il avait dû, sous la menace des revolvers, ouvrir le coffre-fort et remettre au commandant fédéral toutes les archives et les objets de valeur du consulat.

MANIFESTATION ANTI-AMERICAINE A MEXICO

La Vera-Cruz, 12 mai.

Divers rapports reçus de Mexico disent que la foule se rassemble, il y a quelques jours, devant la Légation du Brésil, pour demander que M. Dandin, attaché à l'ambassade américaine, qui s'y est réfugié, lui fût livré. Elle menaçait de mort l'attaché américain.

Le ministre du Brésil fit savoir au ministère des affaires étrangères qu'il ne livrerait pas M. Dandin et que les manifestants ne pourraient s'emparer de l'attaché qu'après avoir chassé le personnel de la Légation.

L'EXODE DES RESIDENTS ANGLAIS

La Vera-Cruz, 12 mai.

La légation britannique a de nouveau avisé ses nationaux qu'il était de leur intérêt de quitter immédiatement le Mexique.

Beaucoup d'entre eux tiennent compte de cet avertissement, que des courriers répandent à l'intérieur.

LE DEPART DES DELEGUES MEXICAINS POUR NIAGARA-FALLS

La Vera-Cruz, 12 mai.

Les délégués du général Huerta à la conférence de médiation se sont embarqués à bord du « Kronprinzessin Cecilie ».

Le steamer allemand remorque le cargaison d'armes et de munitions qui était destinée au général Huerta.

L'ATTAQUE DE TAMPICO

Mexico, 12 mai.

Une dépêche officielle du général Zaragoza, commandant les forces fédérales à Tampico, annonce que les constitutionnalistes ont attaqué la ville samedi, mais qu'ils ont subi un échec et éprouvé des pertes sérieuses.

Les Affaires d'Orient

LA QUESTION DES CHEMINS DE FER ORIENTAUX

Le baron Gisel, ministre d'Autriche-Hongrie à Belgrade, a fait hier une démarche auprès du gouvernement pour demander la restitution, à la Compagnie des chemins de fer orientaux, de celles de ses lignes actuellement occupées par la Serbie.

Le gouvernement serbe a répondu au ministre d'Autriche à Belgrade que l'internationalisation de ces chemins de fer ayant échoué, il lui fallait, pour des motifs de souveraineté territoriale, maintenir ses prétentions de la possession par l'Etat des lignes en question.

En revanche, la Serbie serait disposée à donner une indemnité pécuniaire convenable à la Société des chemins de fer orientaux, et à accorder à l'Autriche-Hongrie des concessions de nature à sauvegarder ses intérêts économiques.

Il est probable que le comte Berchtold fera aux Délégations, demain ou après-demain, des déclarations à ce sujet.

Il semble que des négociations directes vont être engagées entre les cabinets de Vienne et de Belgrade, au sujet des concessions économiques à accorder, par la Serbie à l'Autriche-Hongrie, en échange de l'assentiment donné par cette puissance au rachat. Le cabinet austro-hongrois serait déjà au courant des concessions que la Serbie est disposée à lui faire.

Quant au rachat du réseau des orientaux, les pourparlers directs engagés entre la société et le gouvernement serbe se poursuivent normalement et sont en bonne voie.

LES NÉGOCIATIONS TURCO-ALLEMANDES

Constantinople, 12 mai.

Hakki pacha n'ira pas à Berlin, les négociations turco-allemandes seront conduites à Constantinople par Djavid bey pour la Turquie et MM. Hugenstin, directeur du chemin de fer d'Anatolie, Gunther, directeur-adjoint, et un délégué de la Deutsche Bank.

On a jugé préférable que Djavid bey continuât la négociation déjà commencée par lui, et comme il est retenu ici par le budget, Constantinople a été choisi.

LA MISSION TURQUE A LIVADIA

Livadia, 12 mai.

La mission extraordinaire de Turquie a été reçue hier en audience solennelle au Grand-Palais.

A sept heures du soir, Talaat bey a été introduit auprès du tsar ; il a présenté après l'audience les membres de la mission.

Le soir a eu lieu un dîner de gala. L'empereur avait à sa droite Talaat bey et à sa gauche Izzet pacha. A la même table avaient pris place M. Sazonow, ministre des affaires étrangères ; M. de Giers, ambassadeur de Russie à Constantinople ; le baron de Schilling, directeur de la chancellerie, etc.

Le tsar a levé son verre à la santé du sultan et à la prospérité de l'empire ottoman

L'ACTUALITÉ

Les cartes électorales

Les incidents qui ont amené la démission de M. le Maire de Lille ont mis parmi les questions à l'ordre du jour celle des cartes électorales ; nos lecteurs nous sauront gré de leur fournir quelques indications précises à ce sujet. Destinées à constater l'identité des électeurs, les cartes électorales doivent, en outre, mentionner les endroits où siègent les bureaux de vote où ils doivent voter.

Une première distinction s'impose ici ; la délivrance des cartes électorales est obligatoire en matière d'élections municipales, mais non en matière d'élections pour les conseils d'arrondissement, les conseils généraux et la Chambre des députés ; en second lieu, il importe de ne pas confondre **délivrance et distribution.** L'usage s'est établi depuis longtemps de faire distribuer, aux électeurs inscrits sur les listes électorales, leurs cartes d'électeurs. Généralement imprimées, elles sont préparées par les soins de la mairie, signées par le maire ou celui qui le remplace, et revêtues du cachet de la mairie ; la loi exige uniquement qu'elles soient délivrées, c'est-à-dire **tenues** à la mairie à la disposition des électeurs. Depuis comme avant la loi de 1884, la jurisprudence formelle et constante du Conseil d'Etat décide, en effet, qu'aucune disposition de loi n'impose à l'administration l'obligation de distribuer les cartes à domicile, elles peuvent même être distribuées dans la salle du vote. La distribution à domicile, non obligatoire, n'est donc qu'un procédé pratique d'éviter tout retard et tout encombrement le jour du vote

CONSÉQUENCES

Aucune disposition légale ne fixe le moment où doit avoir lieu la délivrance des cartes électorales, aussi, en cas de réclamation contre la validité de l'élection, pour remise tardive de cartes électorales, y a-t-il lieu d'examiner si ce retard a empêché ou non les électeurs de voter, et dans le cas où il y aurait eu empêchement réel, si le nombre des électeurs ainsi mis dans l'impossibilité de voter a été assez grand pour avoir une influence sur le résultat du vote, en s'inspirant de ce principe, que la carte d'électeur n'est qu'un procédé de constatation d'identité que l'électeur inscrit peut d'ailleurs établir de toute autre façon cette identité. C'est dans cet ordre d'idées que le Conseil d'Etat décide que « l'omission ou le refus de délivrer les cartes électorales ne sont pas une cause d'annulation de l'élection, si les électeurs n'ont pas été pour cela privés du droit de vote. » En revanche, l'élection devrait être annulée si plusieurs électeurs avaient été dépouillés du droit de vote par un refus de délivrance de cartes, constituant, de la part du maire, une véritable manœuvre. Notons enfin qu'il a été jugé que « lorsque des cartes électorales au nom d'électeurs absents ou disparus ont été distribuées en grand nombre, et qu'il en a été fait un usage frauduleux, de nature à entacher gravement la sincérité des opérations électorales, il y a lieu d'annuler ces dernières, quelle que soit la majorité obtenue par des candidats élus ».

RÈGLES PRATIQUES LOGIQUES

Nous connaissons les principes, tâchons d'en tirer les règles directrices qui en découlent : 1° le maire n'est nullement forcé de faire tenir la carte d'électeur à son destinataire, il doit seulement la remettre à ce dernier. 2° Si, selon l'usage, il fait procéder à leur distribution, encore doit-il s'assurer que chaque carte est bien remise à son destinataire ; il paraît dès lors prudent de s'en tenir à la distribution aux électeurs domiciliés dans la commune, à moins d'expédier les cartes par plis recommandés individuels, ce qui ne manquerait pas de coûter fort cher. Le seul procédé pratique, à l'égard des électeurs non domiciliés dans la commune, consisterait à leur délivrer individuellement leur carte, le jour du vote, à la mairie, à charge pour eux d'établir leur identité vis-à-vis l'employé préposé à la distribution de ces cartes.

BERTAL.

Le désastre de Sicile

Catane, 12 mai.

La direction de l'observatoire de l'Etna signale que deux secousses légères de tremblement de terre ont été ressenties hier matin à Taormis ; elles n'ont pas occasionné de dégâts.

Le cratère de l'Etna crache beaucoup de cendre et de fumée.

Rome, 12 mai.

L'échange de télégrammes à propos du tremblement de terre de Sicile entre M. Poincaré et le roi d'Italie, d'une part, entre M. Doumergue et le gouvernement italien de l'autre, a produit une très favorable impression.

Guillaume II à Metz

UNE MANŒUVRE SUR LE CHAMP DE BATAILLE DE BORNY

Metz, 12 mai.

Il y a eu ce matin à Colombey, à l'est de Metz, sur le champ de bataille du 14 août 1870, une manœuvre assez étendue, reproduisant une partie de la bataille de Borny.

Le manœuvre a été très fatigante pour les troupes, à cause du mauvais état du terrain, détrempé par les pluies des jours précédents. Aussi, Guillaume II a décommandé le défilé qui devait suivre les opérations et ordonné aux troupes de rentrer à Metz.

Après la critique des manœuvres, l'Empereur a déjeuné dans un wagon-restaurant qui stationnait en gare.

Vers midi, il s'est rendu à Thionville pour inspecter les fortifications de cette place.

L'Empereur dînera ce soir chez le général commandant le corps d'armée. Il partira pour Wiesbaden à 11 heures du soir.

APRÈS LA DÉMISSION DU MAIRE DE LILLE

Une déclaration du Conseil Municipal

Le Préfet du Nord demande la revision des listes électorales.

Les regrettables incidents qui se sont produits à Lille dans la journée de dimanche et qui ont amené le Maire à donner sa démission continuent de passionner l'opinion. Mais les manœuvres des collectivistes qui exploitent ces incidents dans le dessein d'abattre le Maire, de faire tomber avec lui toute la Municipalité, et de s'emparer ensuite de la Mairie, ont provoqué en ville une certaine irritation.

Tous les honnêtes gens attendent avec impatience — nous l'avons dit et nous la répétons volontiers — les résultats de l'enquête entreprise par le Parquet. La jour où ils apprendront que tous les coupables sans exception sont découverts, ils en éprouveront un véritable soulagement. Mais ils se refusent énergiquement à accepter que les collectivistes déplacent les responsabilités et réservent tous leurs coups à M. Charles Delesalle, à un homme dont on a le droit de discuter ou de désapprouver les conceptions politiques, mais dont on a l'impérieux devoir de respecter la bonne foi.

A plusieurs reprises nous avons critiqué ici même l'Administration municipale de Lille. Nous n'en sommes aujourd'hui que plus à l'aise pour rendre hommage à la probité de son chef.

De l'avis de tous ceux que n'égare pas le parti-pris ou le sectarisme, M. Charles Delesalle a eu le tort de prendre au sérieux des attaques, qui au lieu de s'adresser aux détestables frauduleurs de dimanche s'adressent personnellement à lui — des attaques dont la grossièreté et l'énormité ne méritent qu'un haussement d'épaules dédaigneux.

Une lettre

La tactique des collectivistes est d'ailleurs bien simple. Elle consiste à ruiner M. Charles Delesalle dans l'estime de ses concitoyens, et à l'amener, par voie d'intimidation, à donner sa démission de conseiller municipal.

M. Charles Delesalle se prêtera-t-il à ce petit jeu ?

Hier, il a cru devoir adresser au Directeur du journal qui s'attache à le faire passer pour un faussaire, la lettre suivante :

« En commentant les motifs de ma démission, vous dénaturez mon geste, vous écrivez que je suis comptes d'actes contre lesquels je m'indigne, que je devais savoir... que je crains la lumière...

Je donne à ces allégations le démenti le plus formel.

Non seulement je ne crains pas l'enquête, mais je la réclame la plus large et la plus éclatante possible.

Et si des irrégularités ont été commises dans les services municipaux, ce que j'ignore encore, j'engage ma parole d'honneur que j'y suis totalement étranger.

Si cette parole ne suffit pas, vous pouvez continuer à me jeter de la boue, elle ne m'atteindra pas.

Veuillez agréer, Monsieur, l'assurance de mes sentiments distingués.

Ch DELESALLE.

P. S. — Permettez-moi d'ajouter que les récits que vous faites de ce qui s'est passé lundi, à la Mairie, avec mes collègues, sont complètement inexacts de la première à la dernière ligne.

Le démenti qu'oppose M. Ch. Delesalle aux allégations des collectivistes a le tort d'être parfaitement inutile.

Les résultats de l'enquête ne peuvent que lui être favorables. S'il y a un coupable à la Mairie de Lille, ce n'est pas lui. Tout le monde le sait. Et ceux-là mêmes qui l'ont combattu le plus âprement ces dernières années se plaisent à le proclamer. Il n'y a que les collectivistes en mal de mandats pour feindre de croire à un culpabilité et simuler une indignation qu'ils n'ont jamais éprouvée.

A la fin de l'après-midi d'hier, les candidats aux postes de conseiller municipal ont fait coller sur les murs de la ville une affiche dans laquelle ils demandent l'arrestation du Maire de Lille.

Voici, au surplus, le texte de cet extraordinaire document :

Aux voleurs !...

C'est le cri qui sortait de toutes les poitrines lorsque l'on connut que des congréganistes étaient arrêtés en possession de plusieurs cartes d'électeurs et qu'ils furent forcés d'avouer avoir volé plusieurs fois.

Mais les plus coupables ne sont pas arrêtés.

M. Charles Delesalle, maire de Lille, est l'auteur responsable de ces méfaits.

On annonce sa démission !

Cela ne serait pas une sanction suffisante !

Ayant couvert et peut-être inspiré les scélérats coupables, il doit compte à la Justice des faits délictueux graves qui ont été commis.

Il qualifie son parti « Le parti des honnêtes gens ». Les faits dévoilés le 10 mai nous permettent de répondre à ces affirmations par le cri de :

« Aux voleurs !

A bas les faussaires !

Le Comité électoral du Parti socialiste.

Mais il suffisait d'écouter les réflexions des passants pour comprendre que certaines plaisanteries gagnent à être écourtées et que la patience du public a des limites.

Tout cela, nous l'écrivons avec notre ruse de franchise de toujours, en hommes passionnément épris de justice et résolus à ne jamais ridiculiser ou déshonorer notre pays.

Est-ce à dire que nous estimons que tous les membres de l'Administration municipale ont accompli leur devoir ?

Que non pas, et l'on va s'en apercevoir.

La réunion du Conseil municipal

Ce qu'on dit. — Ce qu'on ne dit pas.

Ainsi que nous l'avons annoncé hier, M. Delesalle, qui a la responsabilité entière du service des élections, on prétait, dès-lors, à M. Binauld, l'intention de donner sa démission.

Et l'on s'étonnait même que M. Binauld eut attendu aussi longtemps pour prendre une décision qui s'imposait dès la première heure.

Plusieurs conseillers avaient même manifesté leur mécontentement en termes assez vifs.

Aussi, quand on sut, dans la matinée, que le Conseil municipal allait tenir une réunion privée, la curiosité du public se fit-elle plus aiguë.

Tous les conseillers, à l'exception de M. Burudon, qui était souffrant, et de M. Parmentier, qui s'était excusé, assistaient à la réunion.

A l'issue de celle-ci, on n'apprit pas sans stupeur que M. Binauld n'était nullement disposé à donner sa démission. Les personnes présentes ne purent retenir un mouvement de désapprobation. L'attitude de l'adjoint fut sévèrement commentée et les termes du « communiqué » que l'Administration municipale fit tenir dans l'après-midi aux journalistes, n'atténuèrent en aucune façon la mauvaise impression causée par l'étrange obstination de M. Binauld.

Voici le texte de ce communiqué :

« Les Conseillers municipaux réunis mardi, à onze heures du matin, ont adopté à l'unanimité l'ordre du jour suivant :

« A nos concitoyens

« Les Conseillers municipaux de Lille, émus des faits délictueux qui ont été révélés dimanche et les réprouvant énergiquement, Affirment leur désir que la lumière la plus complète soit faite à ce sujet par l'enquête judiciaire. »

« Les Conseillers municipaux... ont adopté... à l'unanimité, etc...

Voilà ce qui dit le communiqué officiel.

Ce qu'il ne dit pas, c'est que la rédaction de la « déclaration » avait été précédée d'une discussion assez orageuse.

Il va sans dire que les conseillers se sont montrés très réservés vis-à-vis des journalistes de la presse. Mais nous tenons d'une personne digne de foi qui avait eu la complaisance de nous jeter de la boue, elle ne m'atteindra pas.

Veuillez agréer, Monsieur, l'assurance de mes sentiments distingués.

Ch DELESALLE.

P. S. — Permettez-moi d'ajouter que les récits que vous faites de ce qui s'est passé lundi, à la Mairie, avec mes collègues, sont complètement inexacts de la première à la dernière ligne.

Le démenti qu'oppose M. Ch. Delesalle aux allégations des collectivistes a le tort d'être parfaitement inutile.

Les résultats de l'enquête ne peuvent que lui être favorables. S'il y a un coupable à la Mairie de Lille, ce n'est pas lui. Tout le monde le sait. Et ceux-là mêmes qui l'ont combattu le plus âprement ces dernières années se plaisent à le proclamer. Il n'y a que les collectivistes en mal de mandats pour feindre de croire à un culpabilité et simuler une indignation qu'ils n'ont jamais éprouvée.

A la fin de l'après-midi d'hier, les candidats aux postes de conseiller municipal ont fait coller sur les murs de la ville une affiche dans laquelle ils demandent l'arrestation du Maire de Lille.

Voici, au surplus, le texte de cet extraordinaire document :

Aux voleurs !...

C'est le cri qui sortait de toutes les poitrines lorsque l'on connut que des congréganistes étaient arrêtés en possession de plusieurs cartes d'électeurs et qu'ils furent forcés d'avouer avoir volé plusieurs fois.

Mais les plus coupables ne sont pas arrêtés.

M. Charles Delesalle, maire de Lille, est l'auteur responsable de ces méfaits.

On annonce sa démission !

Cela ne serait pas une sanction suffisante !

Ayant couvert et peut-être inspiré les scélérats coupables, il doit compte à la Justice des faits délictueux graves qui ont été commis.

Il qualifie son parti « Le parti des honnêtes gens ». Les faits dévoilés le 10 mai nous permettent de répondre à ces affirmations par le cri de :

« Aux voleurs !

A bas les faussaires !

Le Comité électoral du Parti socialiste.

Mais il suffisait d'écouter les réflexions des passants pour comprendre que certaines plaisanteries gagnent à être écourtées et que la patience du public a des limites.

Tout cela, nous l'écrivons avec notre ruse de franchise de toujours, en hommes passionnément épris de justice et résolus à ne jamais ridiculiser ou déshonorer notre pays.

Est-ce à dire que nous estimons que tous les membres de l'Administration municipale ont accompli leur devoir ?

Que non pas, et l'on va s'en apercevoir.

La réunion du Conseil municipal

Ce qu'on dit. — Ce qu'on ne dit pas.

Ainsi que nous l'avons annoncé hier, M. Delesalle, qui a la responsabilité entière du service des élections, on prétait, dès-lors, à M. Binauld, qui a la responsabilité entière du service des élections, on prétait, dès-lors, à M. Binauld, l'intention de donner sa démission.

Et l'on s'étonnait même que M. Binauld eut attendu aussi longtemps pour prendre une décision qui s'imposait dès la première heure.

Plusieurs conseillers avaient même manifesté leur mécontentement en termes assez vifs.

Aussi, quand on sut, dans la matinée, que le Conseil municipal allait tenir une réunion privée, la curiosité du public se fit-elle plus aiguë.

Tous les conseillers, à l'exception de M. Burudon, qui était souffrant, et de M. Parmentier, qui s'était excusé, assistaient à la réunion.

A l'issue de celle-ci, on n'apprit pas sans stupeur que M. Binauld n'était nullement disposé à donner sa démission. Les personnes présentes ne purent retenir un mouvement de désapprobation. L'attitude de l'adjoint fut sévèrement commentée et les termes du « communiqué » que l'Administration municipale fit tenir dans l'après-midi aux journalistes, n'atténuèrent en aucune façon la mauvaise impression causée par l'étrange obstination de M. Binauld.

Voici le texte de ce communiqué :

« Les Conseillers municipaux réunis mardi, à onze heures du matin, ont adopté à l'unanimité l'ordre du jour suivant :

« A nos concitoyens

« Les Conseillers municipaux de Lille, émus des faits délictueux qui ont été révélés dimanche et les réprouvant énergiquement, Affirment leur désir que la lumière la plus complète soit faite à ce sujet par l'enquête judiciaire. »

« Les Conseillers municipaux... ont adopté... à l'unanimité, etc...

Voilà ce qui dit le communiqué officiel.

Ce qu'il ne dit pas, c'est que la rédaction de la « déclaration » avait été précédée d'une discussion assez orageuse.

Il va sans dire que les conseillers se sont montrés très réservés vis-à-vis des journalistes de la presse. Mais nous tenons d'une personne digne de foi qui avait eu la complaisance de nous jeter de la boue, elle ne m'atteindra pas.

Veuillez agréer, Monsieur, l'assurance de mes sentiments distingués.

Ch DELESALLE.

P. S. — Permettez-moi d'ajouter que les récits que vous faites de ce qui s'est passé lundi, à la Mairie, avec mes collègues, sont complètement inexacts de la première à la dernière ligne.

Le démenti qu'oppose M. Ch. Delesalle aux allégations des collectivistes a le tort d'être parfaitement inutile.

Les résultats de l'enquête ne peuvent que lui être favorables. S'il y a un coupable à la Mairie de Lille, ce n'est pas lui. Tout le monde le sait. Et ceux-là mêmes qui l'ont combattu le plus âprement ces dernières années se plaisent à le proclamer. Il n'y a que les collectivistes en mal de mandats pour feindre de croire à un culpabilité et simuler une indignation qu'ils n'ont jamais éprouvée.

A la fin de l'après-midi d'hier, les candidats aux postes de conseiller municipal ont fait coller sur les murs de la ville une affiche dans laquelle ils demandent l'arrestation du Maire de Lille.

Voici, au surplus, le texte de cet extraordinaire document :

Aux voleurs !...

C'est le cri qui sortait de toutes les poitrines lorsque l'on connut que des congréganistes étaient arrêtés en possession de plusieurs cartes d'électeurs et qu'ils furent forcés d'avouer avoir volé plusieurs fois.

Mais les plus coupables ne sont pas arrêtés.

M. Charles Delesalle, maire de Lille, est l'auteur responsable de ces méfaits.

On annonce sa démission !

Cela ne serait pas une sanction suffisante !

Ayant couvert et peut-être inspiré les scélérats coupables, il doit compte à la Justice des faits délictueux graves qui ont été commis.

Il qualifie son parti « Le parti des honnêtes gens ». Les faits dévoilés le 10 mai nous permettent de répondre à ces affirmations par le cri de :

« Aux voleurs !

A bas les faussaires !

Le Comité électoral du Parti socialiste.

Mais il suffisait d'écouter les réflexions des passants pour comprendre que certaines plaisanteries gagnent à être écourtées et que la patience du public a des limites.

Tout cela, nous l'écrivons avec notre ruse de franchise de toujours, en hommes passionnément épris de justice et résolus à ne jamais ridiculiser ou déshonorer notre pays.

Est-ce à dire que nous estimons que tous les membres de l'Administration municipale ont accompli leur devoir ?

Que non pas, et l'on va s'en apercevoir.

La réunion du Conseil municipal

Ce qu'on dit. — Ce qu'on ne dit pas.

Ainsi que nous l'avons annoncé hier, M. Delesalle, qui a la responsabilité entière du service des élections, on prétait, dès-lors, à M. Binauld, l'intention de donner sa démission.

Et l'on s'étonnait même que M. Binauld eut attendu aussi longtemps pour prendre une décision qui s'imposait dès la première heure.

Plusieurs conseillers avaient même manifesté leur mécontentement en termes assez vifs.

Aussi, quand on sut, dans la matinée, que le Conseil municipal allait tenir une réunion privée, la curiosité du public se fit-elle plus aiguë.

Tous les conseillers, à l'exception de M. Burudon, qui était souffrant, et de M. Parmentier, qui s'était excusé, assistaient à la réunion.

A l'issue de celle-ci, on n'apprit pas sans stupeur que M. Binauld n'était nullement disposé à donner sa démission. Les personnes présentes ne purent retenir un mouvement de désapprobation. L'attitude de l'adjoint fut sévèrement commentée et les termes du « communiqué » que l'Administration municipale fit tenir dans l'après-midi aux journalistes, n'atténuèrent en aucune façon la mauvaise impression causée par l'étrange obstination de M. Binauld.

Voici le texte de ce communiqué :

« Les Conseillers municipaux réunis mardi, à onze heures du matin, ont adopté à l'unanimité l'ordre du jour suivant :

« A nos concitoyens

« Les Conseillers municipaux de Lille, émus des faits délictueux qui ont été révélés dimanche et les réprouvant énergiquement, Affirment leur désir que la lumière la plus complète soit faite à ce sujet par l'enquête judiciaire. »

« Les Conseillers municipaux... ont adopté... à l'unanimité, etc...

Voilà ce qui dit le communiqué officiel.

Ce qu'il ne dit pas, c'est que la rédaction de la « déclaration » avait été précédée d'une discussion assez orageuse.

Il va sans dire que les conseillers se sont montrés très réservés vis-à-vis des journalistes de la presse. Mais nous tenons d'une personne digne de foi qui avait eu la complaisance de nous jeter de la boue, elle ne m'atteindra pas.

Veuillez agréer, Monsieur, l'assurance de mes sentiments distingués.

Ch DELESALLE.

P. S. — Permettez-moi d'ajouter que les récits que vous faites de ce qui s'est passé lundi, à la Mairie, avec mes collègues, sont complètement inexacts de la première à la dernière ligne.

Le démenti qu'oppose M. Ch. Delesalle aux allégations des collectivistes a le tort d'être parfaitement inutile.

Les résultats de l'enquête ne peuvent que lui être favorables. S'il y a un coupable à la Mairie de Lille, ce n'est pas lui. Tout le monde le sait. Et ceux-là mêmes qui l'ont combattu le plus âprement ces dernières années se plaisent à le proclamer. Il n'y a que les collectivistes en mal de mandats pour feindre de croire à un culpabilité et simuler une indignation qu'ils n'ont jamais éprouvée.

A la fin de l'après-midi d'hier, les candidats aux postes de conseiller municipal ont fait coller sur les murs de la ville une affiche dans laquelle ils demandent l'arrestation du Maire de Lille.

Voici, au surplus, le texte de cet extraordinaire document :

Aux voleurs !...

C'est le cri qui sortait de toutes les poitrines lorsque l'on connut que des congréganistes étaient arrêtés en possession de plusieurs cartes d'électeurs et qu'ils furent forcés d'avouer avoir volé plusieurs fois.

Mais les plus coupables ne sont pas arrêtés.

M. Charles Delesalle, maire de Lille, est l'auteur responsable de ces méfaits.

On annonce sa démission !

Cela ne serait pas une sanction suffisante !

Ayant couvert et peut-être inspiré les scélérats coupables, il doit compte à la Justice des faits délictueux graves qui ont été commis.

Il qualifie son parti « Le parti des honnêtes gens ». Les faits dévoilés le 10 mai nous permettent de répondre à ces affirmations par le cri de :

« Aux voleurs !

A bas les faussaires !

Le Comité électoral du Parti socialiste.

Mais il suffisait d'écouter les réflexions des passants pour comprendre que certaines plaisanteries gagnent à être écourtées et que la patience du public a des limites.

Tout cela, nous l'écrivons avec notre ruse de franchise de toujours, en hommes passionnément épris de justice et résolus à ne jamais ridiculiser ou déshon